

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du Service
Public d'Assainissement Collectif



Année 2016

www.evolis23.fr

 évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

I .CARACTÉRISATION TECHNIQUE

I. Caractérisation technique
page 2

II. Tarification et recettes
page 9

III. Indicateurs de performance
page 12

IV. Financement des investissements
page 13

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
page 14

Annexe : Agence de l'eau
page 15

A . Présentation du Service

Les communes ayant transféré la compétence assainissement collectif à Evolis 23 sont les suivantes : Anzême (Délibération du 23/09/2004), Maisonnisses (Délibération du 17/09/2004) et Saint-Goussaud (Délibération du 11/11/2005).

Le règlement de service a été adopté le 15 décembre 2010.

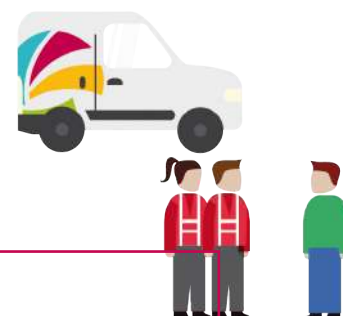
Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération le 25/11/2003 sur la commune d'Anzême et en 2002 sur la commune de Maisonnisses. Il n'y a pas de commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Le service est exploité en régie par 0,37 Equivalent Temps-Plein.



B. Prestations assurées dans le cadre du Service

La collectivité prend en charge :



Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	Assainissement complet
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	De l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	Curage hydrodynamique, traitement des boues

C. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés



Estimation du nombre d'habitants desservis (D201.0) au 31/12/2016

ANZEME	365
MAISONNISES	40
SAINT-GOUSSAUD	0
TOTAL	405



Nombre d'abonnés (domestiques et assimilés)

2015	2016	Variation
160	167	+ 4,38%
32	33	+ 3,13%
0	0	
192	200	+ 4,17%

Il n'y a aucun abonné non domestique.

D. Volumes facturés



Volumes facturés (m ³)	2015	2016	Variation
Abonnés domestiques ANZEME	9691	9802	+ 1,15%
Abonnés domestiques MAISONNISES	1925	2006	+ 4,21%
Total des Volumes facturés	11 616	11 808	+ 1,65%

E. Autres caractéristiques sur les effluents

Il n'y a aucun import ou export d'effluents. Il n'y a aucune autorisation de déversements d'effluents industriels (D202.0) car il n'y a aucun industriel raccordé.

F. Caractéristiques du réseau de collecte

1. Anzême



Linéaire (km)	2016
Réseau de refoulement	0,32
Réseau gravitaire	
Le Bourg	2,64
Chignaroche	0,95
Péchadoire	0,3

Remarque : les distinctions, sur le site, entre réseau unitaire et réseau séparatif sont difficiles à apprécier.

Le réseau du bourg d'Anzême est équipé de deux postes de refoulement.

Incidents sur les réseaux : En juillet 2016, un bouchon s'est formé dans le réseau en amont du poste de relevage de Montbut. Le problème a été résolu en faisant appel à un vidangeur.

Il n'y a pas d'ouvrage sur les réseaux permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie, car il n'y a pas de trop-plein sur les réseaux.

Poste situé sur le village de Montbut (équipés de 2 pompes fonctionnant en alternance)

- consommation énergétique sur 2016 : 130 kWh (relevés réalisés par Evolis 23 les 22 décembre 2015 et 4 janvier 2016) ;
- consommation d'eau sur 2016 : 10 m³
- aucun incident n'a été constaté sur l'année 2016.

Poste situé sur Route de Guéret, en sortie du village de Montbut (équipés de 2 pompes fonctionnant en alternance)

- consommation énergétique sur 2016 : 158 kWh (relevés réalisés par Evolis 23 les 22 décembre 2015 et 4 janvier 2016) ;
- consommation d'eau sur 2016 : 25 m³
- aucun incident n'a été constaté sur l'année 2016.

2. Maisonnisses

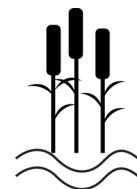
Linéaire (km)	2016
Réseau de refoulement	0,101
Réseau gravitaire	0,986

Poste de refoulement situé Rue des Ecoliers

- consommation énergétique sur 2016 : 252 kWh (relevé EDF et Engie)
- consommation d'eau sur 2016 : 1 m³
- aucun incident n'a été constaté sur l'année 2016.

Il n'y a pas d'ouvrage sur le réseau permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie, car il n'y a pas de trop-plein sur le réseau.

G. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 ouvrages d'épuration.

1. Anzême

Station d'épuration de Péchadoire

Traitement des effluents :

- > Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel – 40 Equivalent Habitant (EH)
- > La population raccordée est estimée à 20 habitants
- > Milieu récepteur : La Creuse
- > Masse d'eau : FRGL025 complexe de l'Age



Capacités nominales d'épuration :



Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	2,3 kg/j	4,8 kg/j	3,6 kg/j	0,6 kg/j	0,16 kg/j	6 m³/j

Prescriptions de rejet : Inférieur à 100 EH

Charges reçues par l'ouvrage :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées (théoriques)	1,15 kg/j	2,4 kg/j	1,8 kg/j	0,3 kg/j	0,08 kg/j	3 m³/j

Les rapports du SATESE mentionnent que les 2 bassins sont généralement secs (absence de rejets). Leur étanchéification serait à prévoir.

Quantité de boues issues de cet ouvrage (D203.0) :



	2015	2016
Volume de boues évacuées (m³)	0	0

Station d'épuration d'Anzême Bourg

Traitement des effluents :

- > Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel (2 bassins) suivi de filtres plantés de roseaux – 333 Equivalent Habitant
- > La population raccordée est estimée à 290 habitants.

Capacités nominales d'épuration : les capacités mentionnées ci-dessous sont celles calculées par le maître d'œuvre, concepteur du projet (en se basant sur les valeurs de concentrations moyennes admises en milieu rural).

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	20 kg/j	48 kg/j	20 kg/j	4 kg/j	0,8 kg/j

Prescriptions de rejet : Du 03/08/2012

Milieu récepteur du rejet : ruisseau La Siauve

Code SANDRE : 0423004S0004

Code hydro L421610

Objectif de qualité 1B - Bassin versant de la Creuse

Masse d'eau : FRGR1755 La Siauve et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Creuse



Charges reçues par l'ouvrage et rendement :



Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	P-PO4	Débit
------------	------	-----	-----	-----	-----	-------	-------

Bilan 24h du 06/05/2014	Charges brutes de substances polluantes collectées	6,46 kg/j	12,9 kg/j	2,92 kg/j	1,9 kg/j	1,91 kg/j	0,19 kg/j	34 m³/j
	Rendement de la station d'épuration	98%	88%	96%	93%	77%	91%	/

Bilan 24h du 13/04/2016	Charges brutes de substances polluantes collectées	1,52 kg/j (VP.176)	5,09 kg/j	2,17 kg/j	0,8 kg/j	0,84 kg/j	0,074 kg/j	38 m³/j
	Rendement de la station d'épuration	55%	32%	54%	48%	44%	8%	/

Les rapports du SATESE mentionnent un excellent fonctionnement de la station d'épuration, avec un rejet de bonne qualité sans impact sur le milieu récepteur, nécessitant l'élimination de ragondins et de lentilles d'eau.

Cependant, le bilan 24h effectué en 2016 donne des résultats très moyens dans l'ensemble, surtout pour la DCO. Ce paramètre sera à suivre lors d'une prochaine analyse.

Résultats des analyses sur l'effluent traité :

Date	Paramètres				
	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
26/08/2015	74 mg/l	5 mg/l	26 mg/l	18 mg/l	1,23 mg/l
19/07/2016	8 mg/l	49 mg/l	25 mg/l	2,6 mg/l	1,78 mg/l

Quantité de boues issues de cet ouvrage (D203.0) :



	2015	2016
Volume de boues évacuées (m³)	0	0

Aucun incident n'a été constaté depuis la mise en service de l'ouvrage. Néanmoins, des lentilles d'eau ont colonisé les 2 bassins, et la présence de ragondins a été observée. L'ACCA d'Anzême est à ce titre intervenue à la demande d'Evolis 23, afin d'en exterminer (ces derniers séjournent dans certains regards et y déposent des joncs colmatant parfois certains départs de canalisations).

Station d'épuration de Chignaroche

Traitement des effluents :

> Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

- 80 Equivalent Habitant

> La population raccordée est estimée à 55 habitants



Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	4,8 kg/j	9,6 kg/j	5,6 kg/j	1,1 kg/j	0,3 kg/j	12 m³/j

Prescriptions de rejet : du 20/06/1994

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Valette

Code SANDRE : 0423004S0002

Code hydro L421

Objectif de qualité 1B - Bassin versant de la Creuse

Masse d'eau : FRGR0364b La Creuse depuis la confluence du Ruisseau des Chers jusqu'au complexe de l'Age

Charges reçues par l'ouvrage et rendement :



	Paramètres	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Bilan 24h du 17/03/2011	Charges brutes de substances polluantes collectées	1,18 kg/j (VP.176)	2,62 kg/j	1,16 kg/j	0,36 kg/j	0,041 kg/j	14 m³/j
	Rendement de la station d'épuration	69%	43%	54%	8%	0%	/

Aucun autre bilan n'a été réalisé depuis 2011.

Les rapports du SATESE mentionnent un fonctionnement général satisfaisant de la station d'épuration, le rejet ayant un faible impact sur le milieu récepteur. Ils précisent que les travaux effectués sur les rampes d'alimentation des lits bactériens lors de la prise de compétence ont amélioré leur fonctionnement.

Résultats d'analyses sur l'effluent traité :

Date	Paramètres				
	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
26/08/2015	8 mg/l	77 mg/l	11 mg/l	27 mg/l	7,75 mg/l
19/07/2016	5 mg/l	90 mg/l	15 mg/l	29 mg/l	7,35 mg/l

Quantité de boues issues de cet ouvrage (D203.0) :

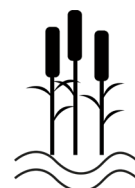


	2015	2016
Volume de boues évacuées (m³)	6	6
Quantité de matière sèche (tMS) (VP.208)	0,15	0,15

La quantité de matière sèche est donnée par le rapport annuel d'assistance technique du SATESE. Les boues ont été évacuées par la SARL Dupré Assainissement de Saint-Vaury. Aucun incident n'a été constaté sur l'année 2016.

Station d'épuration de Maisonnisses

- > Type de station : Traitement par filtre à sable
- 120 Equivalent Habitant
- > La population raccordée est estimée à 40 habitants



Capacités nominales d'épuration :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	4,8 kg/j	9,6 kg/j	5,6 kg/j	1,1 kg/j	0,3 kg/j	12 m³/j

Prescriptions de rejet :

Milieu récepteur du rejet : La Gartempe

Code SANDRE 0423118S0001

Code hydro : L500

Objectif de qualité 1A

Bassin versant : Sources de la Gartempe et ses affluents jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Verger

Masse d'eau : FRGR0409 La Gartempe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ardour

Charges reçues par l'ouvrage et rendement :



	Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Bilan 24h du 18/10/2012	Charges brutes de substances polluantes collectées	1,35 kg/j (VP.176)	4,12 kg/j	1,46 kg/j	0,39 kg/j	0,39 kg/j	0,039 kg/j	5,4 m³/j
	Rendement de la station d'épuration	99%	95%	97%	94%	28%	53%	/

Aucun autre bilan n'a été réalisé depuis 2012.

Les rapports du SATESE mentionnent une bonne exploitation de la station d'épuration et un bon fonctionnement général. Le rejet n'impacte pas le milieu récepteur.

Résultats des analyses sur l'effluent traité :

Date	Paramètres				
	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
08/04/2015	3 mg/l	30 mg/l	5,4 mg/l	5,6 mg/l	5,48 mg/l
09/08/2016	4 mg/l	53 mg/l	15 mg/l	24 mg/l	5,33 mg/l

Quantité de boues issues de cet ouvrage (D203.0) :



	2015	2016
Volume de boues évacuées (m³)	50	0
Quantité de matière sèche (tMS) (VP.208)	1,8	0

La quantité de matière sèche est donnée par le rapport annuel d'assistance technique du SATESE.
Aucune vidange n'a été réalisée cette année à Maisonnisses.
Aucun incident n'a été constaté sur l'année 2016.

Glossaire

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matière en Suspension - NKj : Azote Kjeldhal - NGL : Azote Global - Pt : Phosphore Total

II .Tarification et recettes

A . Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité (délibération du Comité Syndical d'Evo-lis 23 du 15 décembre 2015). Le service n'est pas assujetti à la TVA.

B . Frais d'accès au service

Les frais d'accès au service perçus par la collectivité correspondent à une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) de **655 €**, facturée aux pétitionnaires lors du raccordement au réseau d'un immeuble (suite à une construction, un agrandissement ou la réalisation d'un simple branchement, dès lors que ce raccord génère des eaux supplémentaires).

C . Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- **une part fixe** (abonnement) ;
- **une part variable** (proportionnelle à la consommation d'eau potable).

Les abonnements sont facturés en milieu d'année.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont facturées au vu du relevé réalisé par le gestionnaire du service d'eau potable de la commune concernée.



1. Redevances de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Son montant est défini chaque année par l'Agence de l'Eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.



	2015	2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,190 €/m ³	0,180 €/m ³

2. Redevances d'Assainissement Collectif

(tarifs hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)

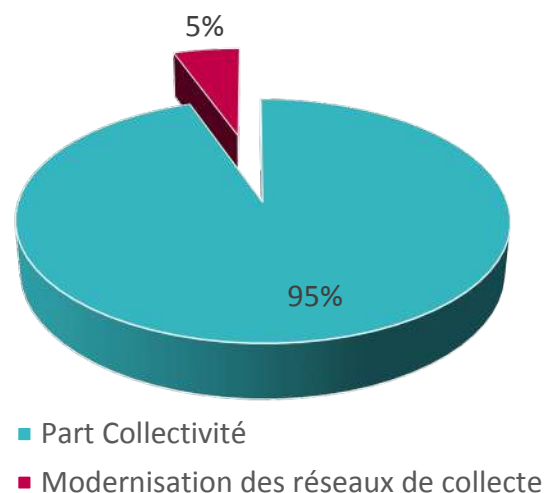
> Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	2015	2016	Variation
Part fixe (€HT/an)			
Anzême	157,60	159,12	+ 1 %
Maisonnisses	138,03	139,41	+ 1 %
Part variable (€HT/m³)			
Anzême	1,98	2	+ 1,01 %
Maisonnisses	3,35	3,37	+ 0,60 %

3. Composantes de la facture d'un usager pour une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable (hors redevance AELB) (D204.0)

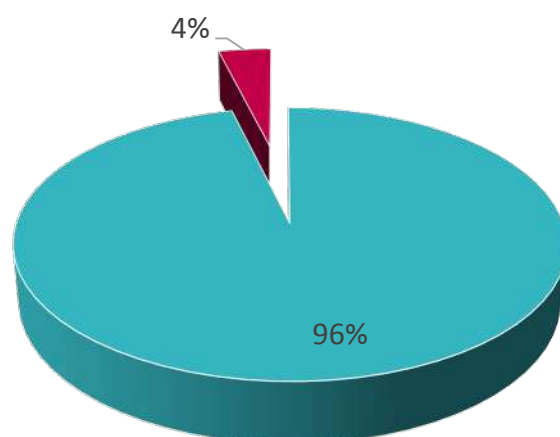
	2015	2016	Variation
Anzême (€)			
Part fixe	157,60	159,18	
Part variable (120 m ³)	237,60	240	
TOTAL Part collectivité	395,20	399,18	+ 1,01 %

Redevance de modernisation des réseaux (AELB)	22,80	21,60	
TOTAL avec redevance AELB	418	420,78	+ 0,67 %



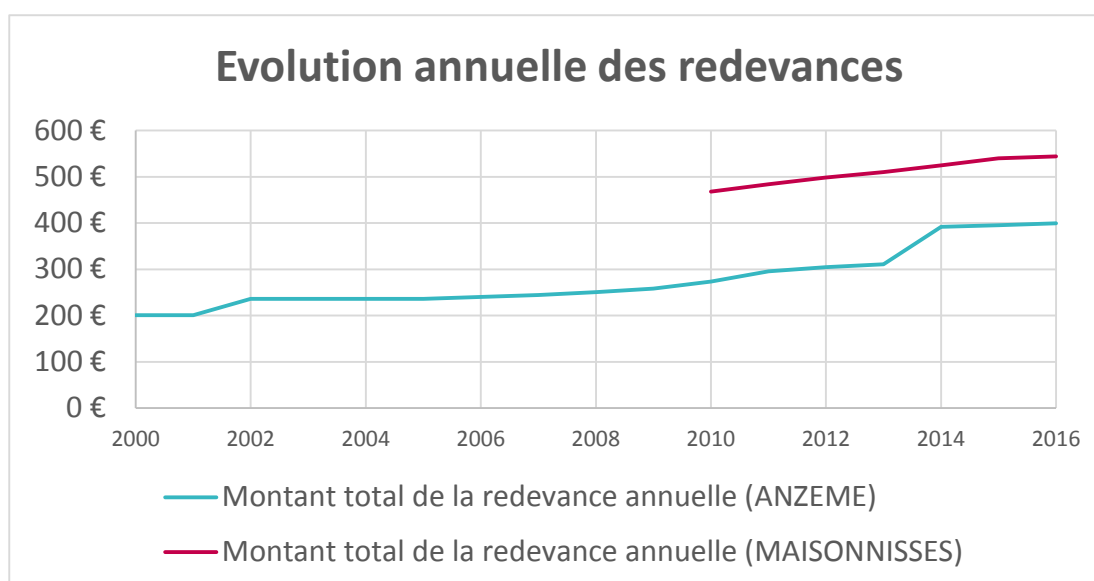
	2015	2016	Variation
Maisonnisses (€)			
Part fixe	138,03	139,41	
Part variable (120 m ³)	402	404,40	
TOTAL Part collectivité	540,03	543,81	+ 0,70 %

Redevance de modernisation des réseaux (AELB)	22,80	21,60	
TOTAL avec redevance AELB	562,83	565,41	+ 0,46 %



■ Part Collectivité
■ Modernisation des réseaux de collecte

4. Évolution des composantes du tarif depuis 2001 (pour une consommation annuelle de 120m³, hors redevance de modernisation des réseaux de collecte)



5. Recettes d'exploitation (dont redevance de modernisation des réseaux de collecte)

	2015	2016	Variation
Recettes revenant à la collectivité	56 277,04 €	57 618,98 €	+ 2,4 %
Recettes revenant à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	2 239,81 €	2 183,28 €	- 0,2 %
Total des recettes liées à la facturation des abonnés	58 516,81 €	59 802,26 €	+ 2,2 %

6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)

Montant restant impayés au 31/12/2016 sur les factures émises au titre de l'année 2015 : **1 598,94 € TTC**

Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2015, au 31/12/2016 : **57 618,98 € TTC**

Taux d'impayés sur les factures d'eau : 2,78 %

III. Indicateurs de performance

A. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2015	2016
Taux de desserte	100 %	100 %

B. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)

Indice de connaissance et gestion patrimoniale du réseau. Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompes ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	0	0
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle (1)	10	0
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	0
Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	0
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs,...)	10	0
Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0
TOTAL	100	10

(1) : cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

C. Conformité des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Par rapport à la réglementation générale – arrêté ministériel du 22 juin 2007

> Station d'épuration de Péchadoire Anzême

Le service chargé de la Police de l'Eau ne reconnaît pas administrativement cette station d'épuration.

> Station d'épuration d'Anzême Bourg

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que les équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

> Station d'épuration de Chignaroche Anzême

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que les équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

> Station d'épuration de Maisonnisses

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que les équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

D. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Ouvrages	STEP Anzême Bourg	STEP Chignaroche	STEP Péchadoire	STEP Maisonnisses
Vidange des boues réalisée en 2016		Oui : 0,15 tMS		
Entreprise de vidange		SARL DUPRE Assainissement		
Evacuation vers une station de traitement des eaux usées		Conforme		

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2015)

IV. Financement des investissements

A. Travaux engagés au cours de l'exercice

Sans objet.

B. Etat de la dette

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	228 357,93€	218 285,07 €
Remboursement au cours de l'exercice	17 842,02€	17 384,55 €
- Dont en intérêts	7 851,62€	7 311,69
- Dont en capital	9 990,40€	10 072,86 €

C. Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de **38 723,26 €**.

D. Etat des dépenses

	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	78 008€	68 738,90 €

E. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2015	2016
Nombre de demandes d'abandon de créance		2
Nombre de demandes d'abandon de créance accordé		2
Montant des abandons de créance	444,84 €	18,10 €
Montant abandonné/volume facturé	0,0383 €/m ³	0,0015 €/m ³
Montant des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €

B. Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

Annexe :

Agence de l'eau



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



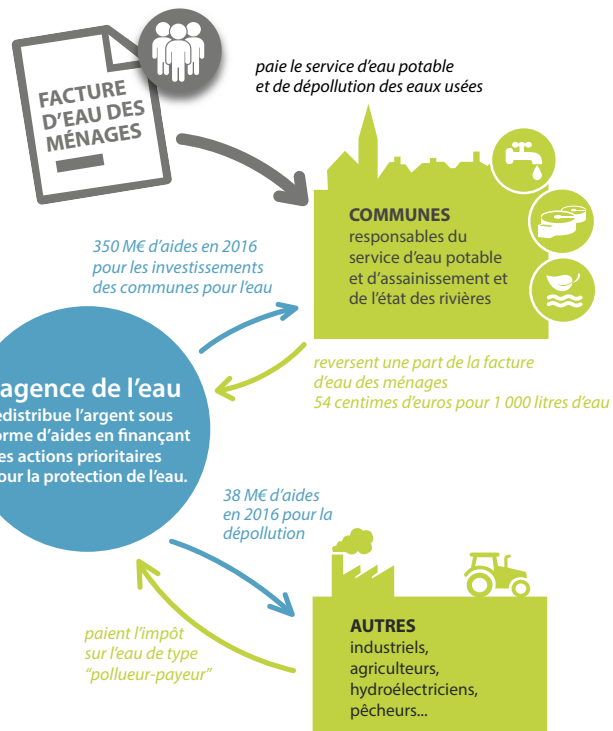
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation ; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

Annexe :

Agence de l'eau

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 373 millions d'euros dont 296 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



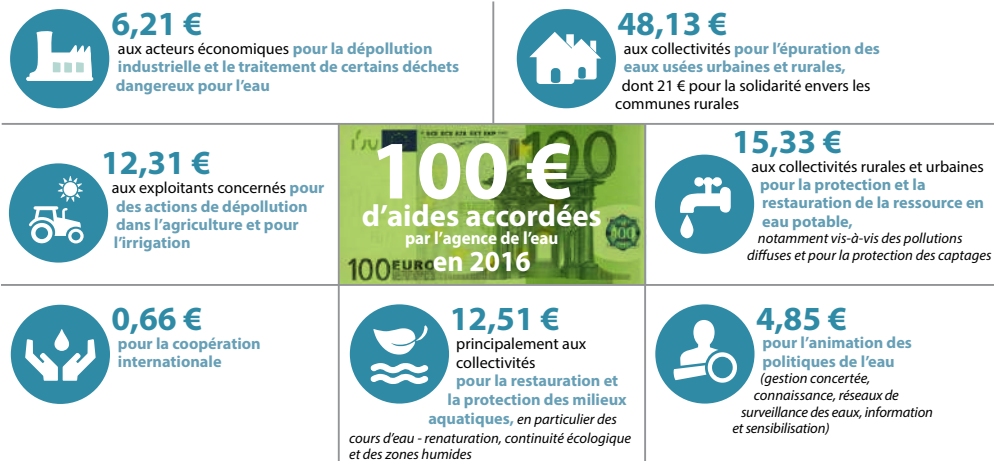
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2016) - source AELB



Annexe :

Agence de l'eau

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2016

Pour réduire les sources de pollution

- 8 500 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 6 200 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 420 nouvelles communes, ou groupements de communes ou 81 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- 3 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration
- 3 500 assainissements autonomes dangereux pour les personnes ou pour l'environnement sont réhabilités avec une aide de l'agence de l'eau
- 330 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 746 km de cours d'eau sont restaurés et 2 290 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 228 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 3 710 hectares de zones humides sont restaurés et 855 sont acquis pour être protégés

Pour préserver les ressources

- 105 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 360 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 146 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 348 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales : en 2016 l'agence de l'eau leur apporte 160 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 83 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 50 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 300 000 habitants
- solidarité dans les situations d'urgence : l'agence de l'eau débloque 450 000 euros d'aide d'urgence pour aider les collectivités après les inondations de juin 2016 dans la région Centre-Val de Loire, et 100 000 euros pour rétablir l'accès à l'eau après l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Annexe :

Agence de l'eau

Délégation Armorique
 Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

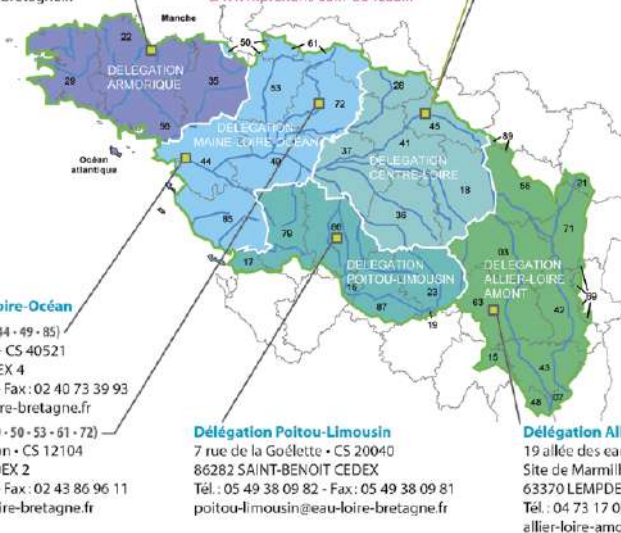
Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr
 www.eau-loire-bretagne.fr
 & www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne

Délégation Maine-Loire-Océan
 → Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goëlette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud • CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Téléchargez l'application gratuitement

L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux Android.

LES AGENCES DE L'EAU
 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



DTPE80 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DCEA-AERM • mars 2017
 Impression : Groupe Jouve • imprimé sur papier PEFC® sous licence 10-31-1316
 Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - isocphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C





Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du Service
Public d'Assainissement Collectif

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Didier BARDET • COMITE DE REDACTION : Service Eau et Assainissement • CREDITS PHOTO : Service Communication • MAQUETTE : Service Communication • MISE EN PAGE : Service Communication • IMPRESSION : Atelier Graphique • n°ISSN : 2426-6728 • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 www.evolis23.fr - SIREN 252 326 079
Le rapport d'activité de l'année 2016 a été tiré à 20 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.